

Tableau 19 – Annuaire démographique 2007

Le tableau 19 présente les données les plus récentes (1998 - 2007) dont on dispose sur les décès selon l'âge et le sexe et les taux de mortalité.

Description des variables : L'âge considéré est l'âge au dernier anniversaire, c'est-à-dire la différence entre la date de naissance et la date du décès, exprimée en années solaires révolues. La classification par âge est la suivante : moins d'un an, 1 à 4 ans, groupes quinquennaux jusqu'à 95-99 ans et 100 ans et plus.

Calcul des taux : les taux de mortalité selon l'âge et le sexe représentent le nombre annuel de décès survenus pour chaque sexe et chaque groupe d'âge pour 1 000 personnes du même groupe.

Les taux de mortalité selon l'âge et le sexe représentent le nombre annuel de décès survenus dans un groupe d'âge et de sexe pour 1 000 personnes du même groupe. Ces taux ont été calculés par la Division de statistique de l'ONU.

On n'a pas tenu compte des décès à un âge inconnu ni de la population d'âge inconnu, sauf dans les taux de mortalité pour tous les âges combinés.

Il convient de noter que, dans ce tableau, les taux de mortalité des groupes de moins d'un an sont différents des taux de mortalité infantile qui figurent dans d'autres tableaux, ces derniers ayant été établis pour 1 000 naissances vivantes et non pour 1 000 habitants.

Les chiffres de population utilisés pour le calcul des taux proviennent de dénombrements ou de répartitions estimatives de la population selon l'âge et le sexe. On a utilisé de préférence les estimations de la population; à défaut, on s'est contenté des données censitaires se rapportant à l'année des décès.

Les taux présentés dans ce tableau ne se rapportent qu'aux pays ou zones où l'on a enregistré un total d'au moins 1 000 décès pendant l'année. Les taux relatifs à des sous-catégories, qui sont fondés sur 30 décès ou moins, sont signalés par le signe "♦".

Fiabilité des données : Les données sur les décès issues des registres d'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré d'exhaustivité inférieur à 90 p.100) ou dont le degré d'exhaustivité n'est pas connu sont jugées douteuses et apparaissent en italique et non en caractères romains. Le tableau 18 et les notes techniques s'y rapportant présentent des renseignements plus détaillés sur le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des décès. Pour plus de précisions sur la qualité des statistiques de l'état civil en général et le degré de complétude en particulier, voir la section 4.2 de l'Introduction.

On a choisi de ne pas faire figurer dans le tableau 19 des taux calculés à partir de données sur les décès issues de registres d'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré d'exhaustivité inférieur à 90 p. 100) ou dont le degré d'exhaustivité n'est pas connu.

Insuffisance des données : Les statistiques des décès selon l'âge et le sexe appellent les mêmes réserves que les statistiques de l'état civil en général et les statistiques relatives à la mortalité en particulier (voir la section 4 de l'Introduction).

La fiabilité des données est un facteur important. Il faut également tenir compte du fait que, dans certains cas, les données relatives aux décès sont classées par date d'enregistrement et non par date d'occurrence ; ces cas ont été signalés par le signe "+". Chaque fois que le décalage entre le décès et son enregistrement est grand et qu'une forte proportion des décès fait l'objet d'un enregistrement tardif, les statistiques des décès de l'année peuvent être considérablement faussées.

En règle générale, toutefois, les décès sont enregistrés beaucoup plus rapidement que les naissances vivantes, et les retards prolongés sont rares.

Un autre facteur qui nuit à la comparabilité internationale est la pratique de certains pays ou zones qui consiste à ne pas inclure dans les statistiques des décès les enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance, pratique qui conduit à sous-évaluer le nombre de décès à moins d'un an. Quand pareil facteur a joué, cela a été signalé en note à la fin du tableau.

Étant donné que les statistiques relatives à la mortalité sont classées selon l'âge, elles appellent les mêmes réserves concernant l'exactitude des déclarations d'âge que celles qui ont été formulées à la section 3.1.3 des Introduction. Dans le cas des données d'état civil, les facteurs qui interviennent à cet égard sont parfois un peu différents, du fait que le recensement et l'enregistrement des décès se font par des méthodes différentes, mais, d'une manière générale, les erreurs observées sont les mêmes.

Si aucun nombre ne figure dans la rangée réservée aux âges inconnus, cela ne signifie pas nécessairement que les déclarations d'âge et le classement par âge sont tout à fait exacts. C'est souvent une indication que l'on a attribué un âge aux personnes d'âge inconnu avant l'exploitation des données ou qu'elles ont été réparties proportionnellement entre les différents groupes après cette opération.

Le manque d'uniformité des méthodes suivies pour obtenir l'âge au moment du décès nuit également à la comparabilité internationale des données. Si l'âge est connu, soit d'après la réponse à une simple question sur l'âge du décès en années révolues, soit d'après l'année de la naissance et l'année du décès, et non d'après des renseignements concernant la date exacte (jour, mois et année) de la naissance et du décès, le nombre de décès classés dans la catégorie « moins d'un an » sera entaché d'une erreur par défaut et le chiffre figurant dans la catégorie suivante d'une erreur par excès.

Les données pour les autres groupes d'âge pourront être entachées d'une distorsion analogue, mais les répercussions seront généralement négligeables. Les imperfections, lorsqu'elles étaient connues, ont été signalées en note à la fin du tableau.

La comparabilité des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut être limitée par les définitions nationales des termes « urbain » et « rural » utilisées pour le classement de ces données. En l'absence d'indications contraires, on a supposé que les mêmes définitions avaient servi pour le recensement national de la population et pour l'établissement des statistiques de l'état civil pour chaque pays ou zone. Toutefois, il n'est pas exclu que, pour une zone ou un pays donné, des définitions différentes aient été retenues. Les définitions du terme « urbain » utilisées pour les recensements nationaux de population ont été présentées à la fin du tableau 6 lorsqu'elles étaient connues. Comme on l'a précisé dans les notes techniques relatives au tableau 6, ces définitions varient considérablement d'un pays ou d'une zone à l'autre.

Insuffisance des taux : les taux présentés dans le tableau 19 appellent les mêmes réserves que celles formulées à propos des fréquences correspondantes (voir à ce sujet les notes techniques se rapportant au tableau 18). Leurs imperfections tiennent notamment aux différences d'exhaustivité de l'enregistrement, au classement des enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance, à la méthode utilisée pour obtenir l'âge au moment du décès, et à la qualité des déclarations concernant l'âge au moment du décès. En outre, dans certains cas, les données relatives aux décès sont classées par date d'enregistrement et non par date de l'événement ; ces cas ont été signalés par le signe "+".

S'agissant des taux de mortalité par âge, il est particulièrement difficile d'établir une correspondance exacte entre les décès (numérateur) et la population (dénominateur) du fait de l'inclusion ou de l'exclusion des militaires, des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes spéciaux. C'est le cas pour le Japon et Malte. Pour le Japon, les décès se rapportent aux seuls citoyens japonais alors que la population inclut les étrangers à l'exception des militaires étrangers et des personnels civils ainsi que leurs familles stationnés dans le pays. De même, pour Malte, les décès se rapportent aux nationaux alors que la population inclut les étrangers titulaires d'un permis de séjour et de travail qui résident dans le pays. Les taux de mortalité pour le sexe masculin dans les groupes d'âge de 20 à 40 ans peuvent être tout particulièrement influencés par ce manque de correspondance, et il importe d'être prudent quand on les utilise dans des comparaisons. Il convient d'ajouter que, même lorsque population et décès correspondent, la comparabilité des taux peut être compromise par des conditions anormales telles que l'absence du pays ou de la zone d'un grand nombre de jeunes gens qui sont sous les drapeaux ou qui travaillent à l'étranger comme travailleurs temporaires. Il arrive ainsi que les taux de mortalité paraissent élevés parmi les groupes les plus jeunes simplement parce que l'on en a exclu un grand nombre d'individus en bonne santé pour lesquels le taux de mortalité pourrait être, dans des conditions normales, inférieur à la moyenne observée pour les personnes du même âge.

De même, les taux indiqués pour tous les âges combinés diffèrent dans plusieurs cas des taux bruts de mortalité qui figurent dans d'autres tableaux, parce qu'ils se rapportent à une population pour laquelle on disposait d'une répartition par âge et par sexe appropriée, tandis que les taux bruts de mortalité indiqués ailleurs peuvent avoir été calculés sur la base d'un chiffre de population totale différent. Ainsi, il est possible

que les chiffres de population par âge et par sexe proviennent d'un recensement effectué dans le courant de l'année et non au milieu de l'année, et qu'ils se différencient des autres chiffres de population en excluant ou en incluant certains groupes ethniques, les militaires, etc. Quelquefois, la différence tient à ce que les taux du tableau 20 ont été calculés sur la base de la population moyenne, alors que les taux correspondants des autres tableaux reposent sur une estimation au 1er juillet. Les écarts de cet ordre sont insignifiants, mais il n'en a pas été tenu compte dans le tableau.

Outre les problèmes de comparabilité, les taux démographiques classés selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) sont également sujets à des distorsions particulières. Si l'on utilise des définitions différentes du terme « urbain » pour classer les faits d'état civil et les données relatives à la population lors du calcul des taux et qu'il en résulte une différence nette entre le numérateur et le dénominateur pour le taux de la population exposée au risque, les taux démographiques s'en trouveront faussés. La différence entre ces taux pour les zones urbaines et rurales pourra aussi être faussée selon que les faits d'état civil auront été classés d'après le lieu où ils se sont produits ou d'après le lieu de résidence habituel.

Ce problème est examiné plus en détail à la section 4.1.4.1 de l'introduction.

Données publiées antérieurement : Les éditions de l'*Annuaire démographique* parues depuis 1955 présentent les statistiques les plus récentes dont on disposait à l'époque sur les décès selon l'âge et le sexe et sur les taux de mortalité selon l'âge et le sexe. Les données qui figurent dans le tableau 19 actualisent les données qui portaient sur les périodes suivantes :

Éditions	Années considérées
Supplément historique (CD-ROM), 1997	1948 – 1997
48 ^e édition, 1996	1987 – 1995
44 ^e édition, 1992	1983 – 1992
37 ^e édition, 1985	1976 – 1984
32 ^e édition, 1980	1971 – 1979
Supplément rétrospectif, 1979	1948 – 1977

Des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) ont été présentées dans toutes les éditions de l'*Annuaire* depuis celle de 1967, exception faite des éditions spéciales.